

## SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ DE DÉMOLITION

---

### DEMANDE DE DÉMOLITION RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 1723, RUE SAVARIA

AVIS est donné que le bâtiment ci-dessus mentionné fait l'objet d'une demande de démolition et que celle-ci sera transmise au comité de démolition pour examen et décision.

La décision dudit comité sera rendue lors de sa prochaine séance publique du **11 juin 2024 à 18 h 30** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolition assujettie au *Règlement 1320 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville de Sainte-Julie*, doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville par courriel à [greffe@saintejulie.ca](mailto:greffe@saintejulie.ca) ou par courrier au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie (Québec) J3E 2M1.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 28 mai 2024.



Alexandrine Gemme, notaire  
Greffière adjointe

---

**Publication :** Site Internet de la Ville de Sainte-Julie et affichage sur une enseigne placée à un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, le 28 mai 2024.